



décès droit d'héritage

Par **dabodou**, le **16/09/2011** à **22:53**

bonjour je me permet de vous envoyer un mail car mon beau-père a perdu sa mère il y a quelque mois maintenant qui avait d'après plusieurs justificatifs beaucoup d'argent mais environ 700000 a 1000000 euro ont disparue assez étrangement elle possédée plusieurs comptes environ 28 bien rempli ainsi que des lingots d'or nous avons la preuve de cette acquisition mais il n'en reste presque plus rien aucune facture aucun papier confirmant quelle ait dépenser cette argent nous pensons quelle a quasiment tout versés a ces petit enfants qui sont les enfants du acquéreur légal de l'héritage , j'aurai aimé savoir si elle en avait le droit.

Merci d'avance de votre réponse.

Par **Domil**, le **16/09/2011** à **23:23**

Il faut que les héritiers demandent les relevés de ces comptes

Par **dabodou**, le **17/09/2011** à **09:08**

l'héritier à bien les relevé de compte de sa mère et on constate quelle a quasiment tout retiré en espèce et en lingot d'or mais on n'en retrouve rien même a son domicile

Par **Domil**, le **17/09/2011** à **10:34**

ça c'est problématique si elle a tout retiré en espèces.
Quelle était son état mental durant ces retraits ?

Par **dabodou**, le **17/09/2011** à **18:41**

Son état mental était bien, elle avait toute sa tête je pense que on ne retrouvera rien du tout. Une chose qui n'est pas normal après son décès l'héritier c'est rendue a son domicile et tout était retourner dans l'appartement comme si quelqu'un avait tout fouillé , je pense que c'est

une cause perdue

Par **Domil**, le **17/09/2011** à **22:49**

Il a évidemment été immédiatement à la police pour faire constater le cambriolage ?

Par **dabodou**, le **18/09/2011** à **10:42**

c'est ce que je lui ai dit mais il les à pas appeler il aurai du les avertir de-suite maintenant c'est trop tard je pense